



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_190
Matière 8.5

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

Aides financières au logement dans le cadre du programme OPAH / OPAH-RU

Rapporteur : Thierry Rousselot, Adjoint au Pôle Aménagement, Urbanisme et Centres-bourgs
EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, Mauges Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour une durée de 4 années, sur son territoire.

Le 30 novembre 2023, le Conseil municipal a validé son engagement à déployer des aides financières complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024, régies par un règlement d'attribution d'aides, afin de soutenir financièrement les propriétaires, occupants ou bailleurs, du territoire communal réalisant des travaux d'amélioration de leur logement sur 3 pans :

- La rénovation énergétique,
- Les prescriptions patrimoniales,
- Les travaux lourds.

La commune a reçu cinq demandes de subvention, pouvant être soutenues selon les modalités suivantes :

NOM	Prénom	Commune déléguée	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
ARNAUD	Aurélia	St Macaire en Mauges	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
MOUCHEL	Corentin	St Macaire en Mauges	OPAH RU	Rénovation énergétique	1000 €
MENARD	Quentin	St André de la Marche	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
PRIMAULT	Fabien	Tillières	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
RETAILLEAU	Arthur	Torfou	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU 2024-2028 de Mauges Communauté approuvées par délibérations du Conseil municipal n°DCM 2023-141 et n°DCM 2023-142 du 28 septembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°DCM 2023-175 en date du 30 novembre 2023 approuvant la participation financière à l'OPAH/OPAH-RU de Mauges Communauté et adoptant le règlement d'attribution des aides communales en faveur de l'amélioration de l'habitat,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT l'intérêt à favoriser la réhabilitation de logements par l'attribution d'aides financières locales complémentaires,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Etant précisé que Marina Retailleau ayant reçu la délégation de Joris Raflegeau ne prend pas part au vote,

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	60	0	0

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint de Pôle aménagement, urbanisme et centres-bourgs, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INSCRIT** ces dépenses au budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026